

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00692
Numéro SIREN : 528 764 293
Nom ou dénomination : A TOUTE VAPEUR

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt 5468

A TOUTE VAPEUR

Société par Actions Simplifiées au capital de 186 327 euros

Siège social : Domaine de Kerbernez

29700 PLOMELIN

528 764 293 RCS Quimper

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 12/06/2017

Le 12 JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 15 heures 30, sur convocation de son Président, La Fondation Massé Trévidy, fondation Reconnue d'Utilité Publique, dont le siège est à Plomelin (29700), Lieu-dit « Domaine de Kerbernez », route des Châteaux, représentée par son président, M. Hervé JACQ, s'est réuni au 39 rue de la Providence à Quimper.

L'associé unique est représenté par Roland JANVIER, Président de la Société.

L'assemblée est présidée par Roland JANVIER agissant en qualité de Président.

Les invités sont :

Monsieur Didier LENNON, Directeur général d'A toute Vapeur,

Madame Delphine LANCIEN, Directrice d'atelier d'A Toute Vapeur

Monsieur Hervé OLAGNE, directeur de la stratégie économique et financière de la Fondation Massé Trévidy

Madame Caty CHESNEL, responsable financière du pôle formation Insertion de la Fondation Massé Trévidy

Monsieur François RODRIGUEZ, Commissaire aux comptes, associé du cabinet Ouest Conseils

Le Président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Madame CHESNEL présente le rapport de gestion et le rapport financier.

Le résultat comptable de la société est excédentaire et s'élève à 25 694 euros pour l'exercice comptable 2016. Les produits de la société s'élèvent à : 391 788 euros dont 85 Keuros de subventions.

La présentation des rapports de gestion et financier étant terminé, le président donne la parole aux Commissaires aux Comptes, M. Rodriguez :

Le Commissaire aux Comptes prononce la certification sans réserve des comptes de la société. En raison des statuts de la société, le Commissaire aux Comptes n'établit pas de rapport spécial.

Le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

- **Résolution 1** : Approbation des rapports

L'associé unique approuve les rapports de gestion et financier de la société

- **Résolution 2** : Affectation du résultat

L'associé unique approuve la proposition d'affecter le résultat comptable net de l'exercice en report à nouveau.

- **Résolution 3** : renouvellement de mandat des Commissaires aux comptes

L'actionnaire approuve le renouvellement de mandat pour 6 ans à Ouest Conseils – titulaire (M. François Rodriguez) et suppléant (M. Paul Guillou)

- **Résolution 4** : Pouvoir

L'associé unique donne tout pouvoir à son Président (Directeur) pour accomplir les formalités d'usage visant à l'exécution des présentes résolutions.

Questions diverses

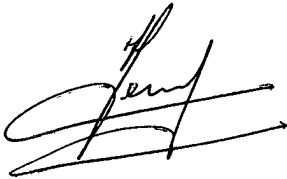
- M. LENNON annonce sa démission. L'associé Unique prend acte de cette démission. Un directeur général sera nommé ultérieurement.

La liste des questions étant épuisée, le Président clôt l'Assemblée Générale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et les pourvus de fonctions pour acceptation.

FONDATION MASSE TREVIDY

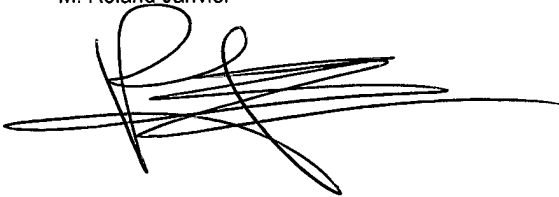
Représenté par : M. Hervé JACQ



LE PRESIDENT

Pour la société A TOUTE VAPEUR

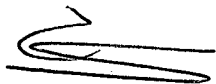
M. Roland Janvier



LE DIRECTEUR GENERAL

Pour la société A TOUTE VAPEUR

M. Didier LENNON



A TOUTE VAPEUR
Société par actions simplifiée
au capital de 186.327 euros
Siège social : Domaine de Kerbernez
29700 PLOMELIN
528 764 293 RCS QUIMPER

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre, à quatorze heures,

La Fondation MASSE TREVIDY,

Fondation reconnue d'utilité publique, créée suivant acte public du 14 novembre 1905, déclarée d'utilité publique par décret du 19 juin 1906 sous le nom d'Orphelinat Agricole et Horticole de KERBERNEZ en PLOMELIN,

Dont le siège est établi à PLOMELIN (29700) - Lieu-dit « Domaine de Kerbernez », route des Châteaux,

Représentée par son président, Monsieur Hervé JACQ,

Associé unique de la société A TOUTE VAPEUR

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Une erreur matérielle entachant le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 12 juin 2017 a été relevée, consistant en une référence au renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant.

La correction de cette erreur apparaît nécessaire.

II - A PRIS LA DECISION SUIVANTE :

UNIQUE DECISION

L'associé unique décide de corriger l'erreur matérielle entachant le procès-verbal de ses décisions en date du 12 juin 2017, consistant en une référence au renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant. La résolution 3 du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 12 juin 2017 est la suivante : « *renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes – L'associé unique décide de renouveler le mandat de la société OUEST CONSEILS AUDIT dans ses fonctions de Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six exercices* ».

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Représentée Par Monsieur Hervé JACQ

